

## LES TENDANCES EN GESTION DES CRÉDITS : LA VISION DES EXPERTS

# ‘Nos clients fixent eux-mêmes le risque assuré

Lorsqu'elle assure des entreprises contre un défaut de paiement de ses clients, TCRé met l'accent sur l'autonomie de l'assuré. « *Insure your autonomy* », tel est le slogan transmis à un assuré qui assume la gestion des crédits.

TCRe, ou Trade Credit Re, propose des assurances crédit « en excédent de sinistre ». Selon cette formule, c'est l'assuré qui prend en charge

être fixé, selon sa volonté, en-deça du solde moyen que présente ses clients les plus importants et les plus fiables.

TCRe assure principalement des entreprises de taille moyenne. Au contraire des PME typiques, ces sociétés incorporent souvent une gestion des crédits propres dont la formule d'assurance proposée par TCRé constitue un excellent complément. En l'espace de six ans, cette compagnie est ainsi devenue un opérateur important sur le

### ‘Les assureurs traditionnels sont devenus plus prudents’

la gestion des crédits. « Contrairement à un assureur traditionnel, nous n'analysons pas nous-mêmes les débiteurs de l'assuré », explique le CEO Vic Verbist. « Nos clients font leur propre analyse des crédits. Ils peuvent ainsi déterminer en toute autonomie le risque couvert. » TCRé confie par conséquent la gestion des crédits proprement dite à l'assuré, qui fixe lui-même une partie des dispositions inhérentes à la police d'assurance. Cette police est basée sur trois facteurs : le montant assurable, les risques propres et la prime. Le client peut librement déterminer deux de ces facteurs en fonction de ses priorités internes. Ainsi, le plafond de sa couverture peut

marché de l'assurance crédit. Elle avait d'ailleurs adopté, dès le départ, une approche européenne. Outre son siège bruxellois, TCRé dispose d'implantations au Luxembourg, en France, en Allemagne, en Italie et en Espagne. À l'étranger, les services sont confiés à un réseau de courtiers spécialisés.

Depuis la mi-2008, Verbist observe une nette croissance de la demande pour sa formule d'assurance originale. « Il faut y voir d'une part l'impact de la crise financière et des faillites qui l'ont accompagnée », explique-t-il. « Les faillites incitent les entreprises à mieux se couvrir contre le



risque de défaut de paiement de leurs clients. D'autre part, les assureurs traditionnels sont devenus plus prudents : ils ont baissé leurs limites et haussé leurs primes. Cette évolution a incité de nombreuses entreprises à opter pour notre formule unique. En outre, certaines grandes ou moyennes entreprises renoncent

aujourd'hui aux assureurs classiques pour assumer elles-mêmes la gestion des crédits. De plus, les sociétés se contentent souvent de chercher

une couverture supplémentaire pour les risques non couverts par l'assureur crédit de première ligne. Nous en récoltons les fruits. » ■

**TCRe, avenue Roger Vandendriessche 18, 1150 Bruxelles,  
02-774 42 40, [welcome@tcre.com](mailto:welcome@tcre.com), [www.tcre.com](http://www.tcre.com)**

Sous la responsabilité de  
  
 INSURE YOUR AUTONOMY